

COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE

En chiffres | 2012

Le mot de la présidente | Jacqueline Sill

Le nombre d'affaires enregistrées au cours de l'année 2012, supérieur à 5 000 et en augmentation de 3,32 % par rapport à l'année précédente, confirme l'importance de la demande contentieuse dans le ressort de la cour administrative d'appel de Marseille. Cette augmentation est imputable principalement au contentieux des étrangers, dont les entrées progressent de plus de 14 %.

L'année écoulée a été une année de forte activité, que ne reflètent pas à sa juste mesure les chiffres ci-dessous. En effet, un travail important a été accompli sur les dossiers les plus anciens et sur ceux présentant une urgence particulière, qui sont au nombre des priorités de la juridiction, notamment dans les domaines du contentieux les plus fortement représentés : fiscalité et urbanisme.

C'est une équipe de magistrats et d'agents de greffe très motivés qui a œuvré tout au long de l'année, mais dont les effectifs n'ont pas été suffisants pour permettre la poursuite du redressement observé en 2011. Il n'en demeure pas moins que le souci de la qualité des décisions rendues est demeuré une préoccupation première.

Nombre d'affaires jugées

en 2012

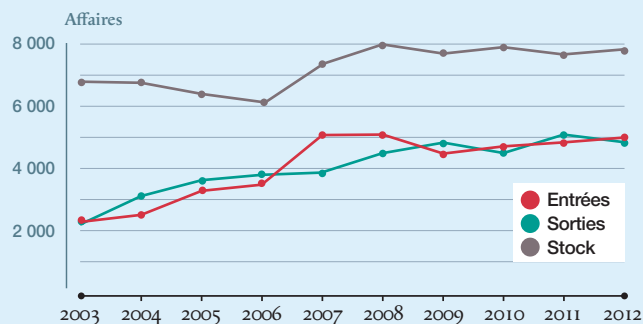
4 853
affaires jugées

Délai prévisible moyen

de jugement en 2012

1a 7m 6j
année / mois / jours

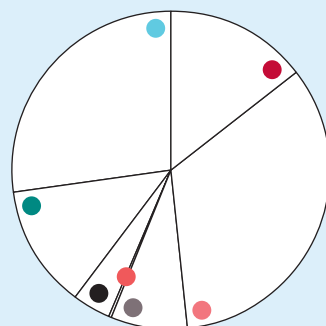
Nombre d'affaires en données nettes* depuis 2003



* Les données nettes correspondent à l'ensemble des requêtes, déduction faite de celles qui présentent des questions identiques en fait et en droit.

Origine

Répartition des affaires jugées en 2012 par type de contentieux



- 14,6 % Contentieux fiscal
- 33,9 % Étrangers
- 7,7 % Fonction publique
- 0,4 % Logement
- 3,7 % Police
- 12,7 % Urbanisme et aménagement
- 27 % Autres matières

Les contentieux spécifiquement identifiés sont les plus représentés en moyenne nationale.

Délai prévisible moyen de jugement depuis 2003

